Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les services auxiliaires des transports en Italie

2021/0337(BUD) - 14/12/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 665 voix pour, 17 contre et 15 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l' Italie - EGF/2021/003 IT Porto Canale.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une **contribution financière d'un montant de 1.493.407 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2021 en réponse à la demande présentée par l'Italie confrontée à des licenciements dans le secteur de l'entreposage et des services auxiliaires des transports.

Cette contribution représente **85% du coût total** de 1.756.950 EUR, comprenant des dépenses de 1.686.750 EUR pour les services personnalisés et de 70.200 EUR pour la mise en œuvre du FEM

Événements à l'origine des licenciements

L'activité du port de Cagliari a baissé entre 2011 et 2018 tandis que le trafic a chuté de 90% en 2018 en raison de l'absence de connexion terrestre avec le reste de l'Italie et du déplacement progressif des volumes de conteneurs et des opérations vers les hubs situés aux extrémités du bassin méditerranéen.

En 2019, Contship Italia Group, actionnaire unique de Porto Industriale di Cagliari S.p.A, concessionnaire du terminal à conteneurs, a décidé de cesser ses activités à Cagliari et de liquider volontairement sa filiale Porto Industriale di Cagliari SpA. Aucun concessionnaire nouveau n'a été trouvé malgré trois prolongations, entraînant le licenciement des 190 travailleurs qui faisaient encore partie de l'entreprise en septembre 2020.

Bénéficiaires éligibles

Les députés ont rappelé que la demande concernait au total **190 travailleurs licenciés** dont l'activité a cessé au sein de l'entreprise Porto Industriale di Cagliari SpA. La majorité des travailleurs sont des hommes (90,5%) âgés de 30 à 54 ans (98,4%) avec un niveau d'éducation de deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non supérieur (83,7%).

Les conséquences sociales des licenciements devraient être considérables pour l'économie sarde, qui a été très touchée également par la crise de la COVID-19 et où le taux d'emploi a baissé de 4,6% en 2020 alors qu'il n'a baissé que de 2,0% dans l'ensemble de l'Italie. En raison de la pandémie, le nombre de ménages sardes sans revenu du travail a augmenté pour atteindre 16,5% en 2020 (+ 3,5% par rapport à 2019).

Services personnalisés

Le Parlement a rappelé que les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les actions suivantes: i) formations générales et orientation professionnelle, ii) conseils en matière d'évolution de carrière, iii) aide à la recherche d'emploi, iv) tutorat pour s'adapter à un nouvel emploi, v) soutien à la création d'entreprise, vi) contribution à la création d'entreprises, vii) formation, viii) mesures d'incitation

et contribution à des coûts spécifiques. L'Italie prévoit que l'ensemble des bénéficiaires éligibles (190 au total) participeront aux mesures.

Les députés ont accueilli favorablement la possibilité de mettre en place des mesures spéciales d'une durée limitée dans le cadre de l'ensemble coordonné, y compris notamment le versement d'allocations de garde d'enfant. Ils ont également salué le fait que la formation sera axée sur l'économie verte, l'économie bleue, les services à la personne, les services sociaux et de santé, la promotion du patrimoine culturel et les activités culturelles.

Le Parlement a pris acte du fait que les partenaires sociaux ont été pleinement associés à la planification des mesures. Il a salué le fait qu'il était prévu que les mesures soient conformes à la stratégie nationale italienne pour le développement durable (SNSvS) et que l'ensemble coordonné de services personnalisés ait été élaboré grâce à la consultation de la région de Sardaigne, des services publics régionaux de l' emploi et de la municipalité de Cagliari.

Afin de limiter au maximum le délai de mobilisation du FEM, la présente décision devrait être applicable à partir de la date de son adoption.